

POSTES AU CONCOURS

cantonal met au concours des postes d'

ASSEESSEURS SPECIALISES EN PROTECTION DE L'ENFANT DE LA JUSTICE DE PAIX DU DISTRICT DE LA BROYE-VULLY

Charge: à convenir.

tant que magistrat judiciaire non professionnel placé sous l'autorité de la justice de paix, l'assesseur sera appelé à exercer, en matière de protection de l'enfant, les responsabilités principales suivantes seront attribuées:

– siéger comme membre de l'autorité de protection dans les cas concernant la protection de l'enfant (apporter appui et conseil au tribunal, traiter les dossiers complexes, proposer des mesures d'instruction, assister aux audiences et à la prise de décision);

– l'exécution de toute tâche déléguée par le président de l'autorité de protection (mener des mesures d'instruction telle que par exemple l'audition de l'enfant, participer à des séances, collaborer à l'amélioration des processus judiciaires);

– participer à la coordination avec les partenaires du réseau;

– être titulaire d'un Bachelor/Master d'une haute école dans un domaine lié à la protection de l'enfance ou titre jugé équivalent.

Conditions générales: être de nationalité suisse, domicilié dans le Canton de Vaud, de préférence dans le district; activité accessoire (quelques heures par semaine) financée par indemnités (revenus d'appoints); l'assesseur sera tenu de suivre des modules de formation en relation avec son activité.

Contacts: auprès de Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première Présidente du district de la Broye-Vully, tél. 026 557 37 67.

Site: <http://www.vd.ch/justices-paix>

Déposés: à adresser à Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première Présidente du district de la Broye-Vully, Rue de la Gare 45, Case postale, 1800 Vevey, jusqu'au 6 février 2023

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

POSTES AU CONCOURS

cantonal met au concours des postes d'

ASSEESSEURS DE LA JUSTICE DE PAIX DU DISTRICT DE LA BROYE-VULLY

Charge: à convenir.

tant que magistrat judiciaire non professionnel placé sous l'autorité de la justice de paix, l'assesseur sera appelé à exercer, en matière de protection de l'enfant, des tâches juridictionnelles (participation et délibération en matière de justice de paix, contrôle des comptes de curatelle) et non judiciaires (analyse de dossiers, appui aux curateurs).

Il est exigé pour l'activité judiciaire et notions de comptabilité; des connaissances dans le domaine social, médical ou socio-éducatif sont des atouts.

Conditions générales: être de nationalité suisse, domicilié dans le Canton de Vaud, de préférence dans le district; activité accessoire (quelques heures par semaine) financée par indemnités (revenus d'appoints); l'assesseur sera tenu de suivre des modules de formation en relation avec son activité.

Contacts: auprès de Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première Présidente du district de La Broye-Vully, tél. 026 557 37 67.

Site: <http://www.vd.ch/justices-paix>

Déposés: à adresser à Madame Céline CURRAT SPLIVALO, Première Présidente du district de La Broye-Vully, Rue de la Gare 45, Case postale 238, 1800 Vevey, jusqu'au 6 février 2023

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

POSTES AU CONCOURS

cantonal met au concours un poste de

VICE-PRESIDENT-E DU TRIBUNAL DE PRUD'HOMMES DE L'ARRONDISSEMENT DE L'EST VAUDOIS

Charge: 1^{er} mars 2023 ou à convenir.

Conditions générales: activité à temps partiel en dehors des heures de travail normales (le soir). Rémunération par indemnités.

Particularité: la préférence sera donnée à une personne au bénéfice d'une formation juridique complète.

Contacts: auprès de Madame Sandrine OSOJNAK, Première Présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, tél. 021 557 12 50.

Déposés: à adresser à Madame Sandrine OSOJNAK, Première Présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Cour-au-Chantre, plon 22, 1800 Vevey, jusqu'au 10 février 2023.

Documents: les candidats compléteront leur dossier de candidature par un extrait de leur acte de naissance et une déclaration de l'office des poursuites à faire parvenir

DECISION

Le Tribunal cantonal

a nommé

au Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois:

– Vice-président-e: M^{me} Sérine-Line SCHINASI;
M. Dorian KLAY.

Secrétariat général de l'ordre judiciaire

INSTITUTIONS, TERRITOIRE ET SPORT

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport a approuvé, en date du 17 janvier 2023:

- Le règlement du Conseil communal de la Commune de **Hautemorges**;
- Le règlement communal concernant le subventionnement des études musicales de la Commune de **Hautemorges**, ainsi que son annexe;
- Le règlement concernant l'étalage, les foires, les marchés et les artistes ambulants de la Commune de **Yverdon-les-Bains**.

Les objets adoptés par un conseil communal sont susceptibles de référendum communal. Il doit être annoncé dans les 10 jours à la municipalité dès la présente publication (art. 163 ss de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques; BLV 160.01). Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 (art. 164 al. 1 et 134 al. 2 et 3 LEDP par analogie).

Les objets approuvés susmentionnés – ou le refus de l'approbation des objets susmentionnés – sont susceptibles d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; BLV 173.32).

Direction générale des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)

Dans sa séance du 18 janvier 2023, le Conseil d'Etat a accordé à:

- M^{me} Rosanna Vaccaro une patente de notaire, avec étude à Nyon

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
Affaires notariales

Le Département des institutions, du territoire et du sport

- a pris acte de la renonciation de M^e Eric Châtelain, notaire à Pully, à sa patente de notaire avec effet au 31 décembre 2022;
- a ratifié la désignation de M^e Sandrine Pochon Robert, notaire à Pully, en qualité de notaire successeur de M^e Eric Châtelain.

DGAIC
Affaires notariales

Préfecture du district Riviera-Pays-d'Enhaut

La Présidente de la Commission de conciliation
en matière de baux à loyer

A vous **Gjemajl Trena**, ancien locataire d'un studio meublé sis à la Rue du Torrent 22, 1815 Clarens et actuellement sans domicile connu.

D'office vous êtes cité à comparaître personnellement devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer que je préside à l'audience du mardi 14 février 2023 à 10h00, à la Préfecture du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut, Bâtiment de la Cour-au-Chantre, Rue du Simplon 22, 1800 Vevey, pour être entendu au sujet de la créance de paiement présentée par M. Pierre-Yves Zürcher, agent d'affaires breveté, à Morges, conseil de Mme Sophie Hones.

La Présidente: **Florence Siegrist**

feuille
des avis officiels

Unique et officielle
la FAO a valeur légale

Ordre judiciaire
Poursuites/Faillites

